

# SURVEILLANCE DU PLAN OFFICIEL

## RAPPORT RÉFÉRENTIEL 2022

### VERSION PROVISOIRE



Ville d'Ottawa  
Direction générale des services de la planification, de  
l'aménagement et du bâtiment  
*Version provisoire pour la consultation*

**Juillet 2024**

**ottawa.ca**     **3-1-1**  
**TTY/ATS 613-580-2401**

# TABLE DES MATIÈRES

## **Introduction.....1**

Contexte.....	1
Raison d’être et structure-cadre.....	1
Les tendances et les enjeux émergents.....	1
Les indicateurs statistiques : critères et limitations.....	2
Les prochaines étapes.....	2

## **Le rapport sur le rendement.....3**

## **Gestion de la croissance.....5**

Population et projections.....	6
Terrains résidentiels disponibles.....	7
Croissance des ménages.....	8
Densification.....	9
Densification par type d’habitation.....	10
Logements abordables.....	11
Marché locatif.....	12
Logements inoccupés.....	13
Location de courte durée.....	14

## **Développement économique.....15**

Emploi.....	16
Biens-fonds destinés à l’emploi et disponibles.....	17

## **Esthétique urbaine et communautaire.....18**

Protection du Patrimoine.....	19
Parcs.....	20

## **Mobilité.....21**

Sécurité routière.....	22
Réseau de transport actif.....	23
Entretien hivernal.....	24

## **Climat, énergie et santé publique.....25**

Patrimoine naturel.....	26
Couvert forestier.....	27
Émissions de gaz à effet de serre.....	28
Déficit des indicateurs pour les dérèglements climatiques.....	29

## **Complément d’information.....30**

## **Glossaire.....31**

# INTRODUCTION

## Le contexte

Ottawa ambitionne de devenir la ville de taille moyenne la plus agréable où vivre en Amérique du Nord. Le Plan officiel (PO) est essentiel pour atteindre cet objectif, puisqu'il s'agit d'une politique-cadre qui permet de gérer et d'orienter la croissance et l'aménagement de la ville jusqu'en 2046. Au cours de cette période, il est essentiel de surveiller continuellement l'efficacité des politiques du PO pour savoir si nous sommes en bonne voie d'atteindre nos buts et objectifs ambitieux pour la ville.

## La raison d'être et la structure-cadre

Ce premier rapport sur la surveillance du Plan officiel consiste à établir un référentiel des indicateurs statistiques disponibles à l'heure actuelle et qu'on peut mesurer au fil du temps afin d'évaluer le rendement de la Ville dans la réalisation des buts et des objectifs exprimés dans le PO. À partir de ces données référentielles, nous pouvons mesurer ces indicateurs pour savoir si nous atteignons les cibles du PO ou si nous faisons des progrès dans la réalisation des buts et des objectifs du PO.

Comme le PO, ce rapport est lui aussi structuré d'après les cinq Grands changements apportés aux politiques : la gestion de la croissance, le développement économique, la mobilité, l'esthétique urbaine et communautaire, ainsi que le climat, l'énergie et la santé publique. Chaque indicateur de données a sa propre page, reproduite sous le grand changement pertinent apporté aux politiques. Dans les cas où les indicateurs statistiques s'étendent à plusieurs thèmes, les icônes suivantes, qui font état des enjeux transversaux, sont reproduites vis-à-vis du titre de l'indicateur.



Nous reproduisons un rapport sur le rendement de ces indicateurs statistiques au début de ce document pour présenter une synthèse rapide et évaluer les progrès accomplis par la Ville dans la réalisation des buts et des objectifs exprimés dans le PO.

## Les tendances et les enjeux émergents

Le PO et ses politiques permettent de gérer et d'orienter l'évolution d'Ottawa au fil du temps; or, il est important de reconnaître que d'autres facteurs externes ou politiques jouent un rôle dans les progrès accomplis dans la réalisation des buts et des objectifs du PO. Voici certains de ces facteurs :

- Le projet de loi 23 (Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements) : ce projet de loi, adopté en novembre 2022, se répercutera sur plusieurs secteurs de la planification de l'aménagement du territoire. Le gouvernement autorise à concurrence de trois habitations sur tous les lots raccordés aux services municipaux en zone urbaine dans l'ensemble du territoire de la ville, a coupé de moitié les ratios maximums de l'affectation des terrains à la création de parcs et a durci les critères et les délais pour la désignation des biens patrimoniaux, entre autres. Ces changements pourraient avoir un impact sur les types d'habitations à construire, sur la superficie des nouveaux terrains à vocation de parc dont on fait l'acquisition et sur le nombre de propriétés patrimoniales désignées dans les années à venir.
- L'augmentation des taux d'intérêt de la Banque du Canada (BdC) : pendant la pandémie de COVID-19, les taux d'intérêt étaient très faibles; la BdC a commencé à hausser le taux d'intérêt directeur en mars 2022 afin de mater la flambée de l'inflation. Puisque le loyer de l'argent se renchérit, l'augmentation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur le rythme de la construction de logements et sur le développement économique.

## Les indicateurs statistiques : critères et limitations

Dans ce rapport, nous avons sélectionné les indicateurs statistiques qui :

- **pouvaient servir à mesurer une ou plusieurs politiques spécifiques du PO;**
- **donnaient facilement accès à des statistiques;**
- **pouvaient faire l'objet d'un suivi au fil des ans.**

Le PO comprend d'autres politiques, buts et objectifs dont les effets sont mesurables, mais pour lesquels on ne dispose pas de données à analyser à l'heure actuelle ou qui seraient trop difficiles à analyser à partir des ressources disponibles aujourd'hui.

Il faut aussi noter qu'on ne peut pas mesurer tous les indicateurs sur un pied d'égalité. Certaines politiques du PO prévoient des cibles claires pour les besoins de la comparaison et d'autres politiques ne peuvent être évaluées qu'en observant les tendances dans la réalisation des buts et des objectifs du PO. C'est pourquoi ce rapport fait état de deux types différents d'indicateurs :

**Les indicateurs cibles** : Il s'agit des indicateurs qui permettent de mesurer directement les progrès accomplis dans la réalisation des cibles du PO.

**Les indicateurs de tendance** : Il s'agit des indicateurs qui permettent de mesurer une orientation tendancielle générale dans la réalisation des buts et des objectifs du PO.

Enfin, bien qu'on puisse mesurer chaque année certains indicateurs statistiques, certaines sources de données sont actualisées moins fréquemment (par exemple, une fois tous les cinq ans). Les dates de la dernière mise à jour des données sont reproduites dans chaque page consacrée à un indicateur et dans le tableau du rapport sur le rendement.

## Les prochaines étapes

Ce rapport, qui doit être revu continuellement, peut être modifié d'après la disponibilité des données et selon les ressources consacrées à la surveillance du PO. On peut affiner les indicateurs statistiques actuels et ajouter de nouveaux indicateurs lorsque d'autres données sont publiées.

Dans les cas où les données ne sont pas faciles d'accès à l'heure actuelle, le personnel de la Ville se consacre au suivi de l'information et à l'exploration de nouveaux indicateurs statistiques potentiels ou de méthodes d'extraction des données.

# LE RAPPORT SUR LE RENDEMENT

- Les cibles ou les objectifs du Plan officiel sont respectés rigoureusement ou largement.
- On accomplit des progrès, sans toutefois respecter les cibles ou les objectifs du Plan officiel.
- Les progrès accomplis dans la réalisation des cibles ou des objectifs du Plan officiel sont nuls ou minimes.
- Il n'y a pas suffisamment d'information pour permettre d'évaluer le rendement pour l'instant.

	Indicateurs	Données mises à jour en	Statut	Rendement
GESTION DE LA CROISSANCE	Population et projections	juillet 2022	La répartition de la population atteint les cibles; les estimations de la population sont toutefois inférieures aux projections.	●●○
	Terrains résidentiels disponibles	juillet 2022	Il y a suffisamment de terrains raccordés ou non aux services municipaux pour permettre d'aménager des habitations selon la Déclaration de principes provinciale (DPP).	●●●
	Croissance des ménages	juillet 2022	La répartition des nouvelles habitations en chiffres nets cadre essentiellement avec les cibles du PO; toutefois, la croissance des habitations dans la zone verte urbaine est inférieure à la cible.	●●○
	Densification	juillet 2022	Les taux de densification sont supérieurs aux cibles du PO.	●●●
	Densification par type d'habitation	juillet 2022	On accomplit des progrès dans la réalisation des cibles de 2022-2026; toutefois, le nombre d'habitations de plain-pied est inférieur à la cible.	●●○
	Logements abordables	2022	Les données publiées sont incomplètes, puisqu'il n'y a pas de suivi pour les logements abordables du secteur privé à l'heure actuelle.	○○○
	Marché locatif	2022	Le taux d'inoccupation des logements locatifs en 2022 est inférieur à la cible de 3 % du PO.	●○○
	Logements inoccupés	2022	Référentiel établi pour les logements inoccupés	○○○
	Location de courte durée	2022	Baisse du nombre moyen des inscriptions locatives de courte durée constatée entre 2019 et 2022	●●●
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Emploi	2022	Augmentation du nombre de résidents actifs et constatation du rétablissement des taux de chômage d'avant la pandémie	●●●
	Biens-fonds destinés à l'emploi et disponibles	juillet 2022	Il y a suffisamment de terrains industriels et logistiques disponibles pour le développement économique conformément à la DPP.	●●●

# LE RAPPORT SUR LE RENDEMENT

- Les cibles ou les objectifs du Plan officiel sont respectés rigoureusement ou largement.
- On accomplit des progrès, sans toutefois respecter les cibles ou les objectifs du Plan officiel.
- Les progrès accomplis dans la réalisation des cibles ou des objectifs du Plan officiel sont nuls ou minimes.
- Il n'y a pas suffisamment d'information pour permettre d'évaluer le rendement pour l'instant.

	Indicateurs	Données mises à jour en	Statut	Rendement
ESTHÉTIQUE URBAINE ET COMMUNAUTAIRE	Protection du patrimoine	2022	363 propriétés et 21 districts ont été désignés, à la fin de 2022, en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine de l'Ontario</i> .	●●●
	Parcs	2021	Les ratios référentiels des terrains à vocation de parc par rapport au nombre de résidents sont inférieurs aux cibles dans les transects du cœur du centre-ville et du secteur urbain intérieur.	●●○
MOBILITÉ	Sécurité routière	2022	Réduction, dans l'ensemble, du nombre de collisions causant des blessures fatales ou majeures (BFM) entre 2018 et 2022	●●●
	Réseau de transport actif	2022	Entre 2018 et 2022, le nombre de kilomètres d'infrastructures cyclables a augmenté de 6 % et le nombre de kilomètres de trottoirs a crû de 9 %.	●●●
	Entretien hivernal	2022	On a essentiellement prévu l'entretien, en hiver, du réseau cyclable et des supports à vélos.	○○○
CLIMAT, ÉNERGIE ET SANTÉ PUBLIQUE	Patrimoine naturel	2022	On a recensé et désigné, dans le réseau du patrimoine naturel, les caractéristiques essentielles du patrimoine naturel.	○○○
	Couvert forestier	2017	Le couvert forestier urbain référentiel s'établit à 31 %, ce qui est inférieur à la cible de 40 %.	●●○
	Émissions de gaz à effet de serre	2021	Les émissions de GES ont baissé de 15 % par rapport aux niveaux de 2012 et la Ville accomplit des progrès dans la réalisation de la cible de 43 % pour 2025.	●●○

# GESTION DE LA CROISSANCE

**MARCHÉ LOCATIF**

**TERRAINS  
RÉSIDENTIELS  
DISPONIBLES**

**LOGEMENTS  
INOCCUPÉS**

**DENSIFICATION**

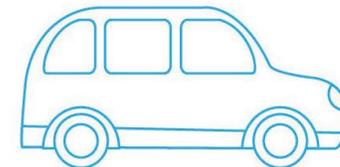
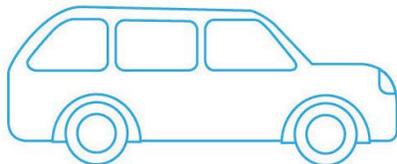
**LOGEMENTS  
ABORDABLES**

**DENSIFICATION PAR  
TYPE D'HABITATION**

**POPULATION ET  
PROJECTIONS**

**CROISSANCE  
DES  
MÉNAGES**

**LOCATION DE  
COURTE DURÉE**



## Indicateur de tendance

Les estimations de la population concordent avec les projections du PO.

## Contexte

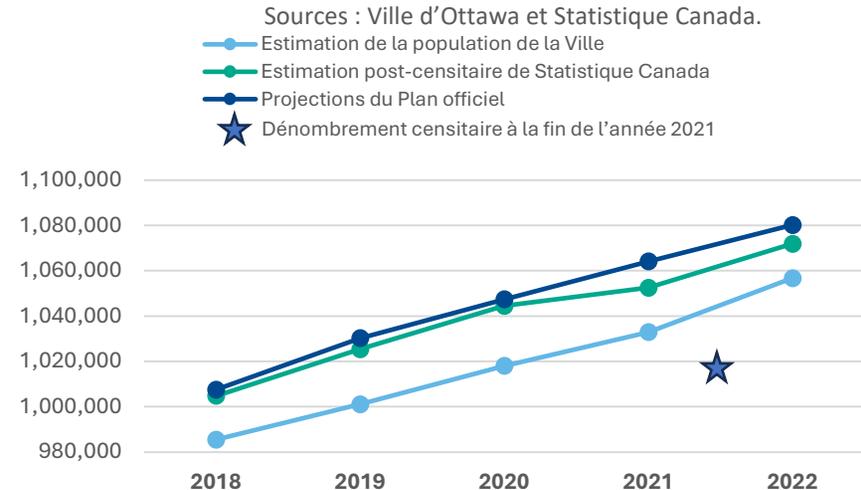
La gestion de la croissance dépend de l'augmentation et de la répartition de la population. Selon le PO, la population d'Ottawa augmentera de 40 % d'ici 2046, et cet accroissement de la population devrait se dérouler en grande partie dans la Ceinture de verdure plutôt qu'à l'extérieur de cette ceinture.

## Résultats

En date du 1er juillet 2022, le personnel de la Ville a estimé la population d'Ottawa à 1 056 750 habitants, alors que Statistique Canada l'a chiffrée à 1 071 868 habitants selon une estimation post-censitaire préliminaire. Ces deux estimations sont inférieures de 2,2 % et de 0,8 % respectivement à la projection de 1 080 200 habitants pour le milieu de 2022. Alors que la majorité de la population réside toujours à l'intérieur de la Ceinture de verdure, la part de la population hors de la Ceinture de verdure progresse lentement.

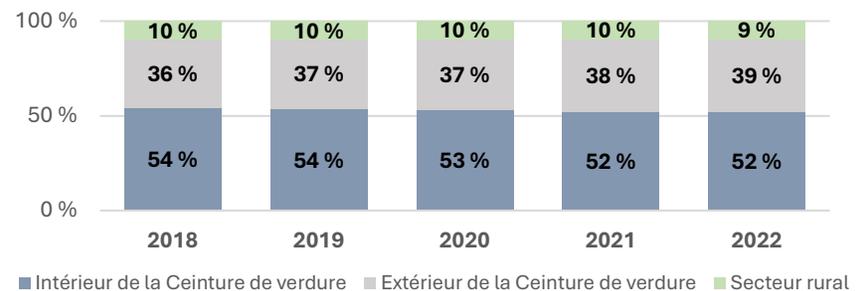
	Milieu de 2018	Milieu de 2019	Milieu de 2020	Milieu de 2021	Milieu de 2022
Statistique Canada	1 004 802	1 025 354	1 044 484	1 052 526	1 071 868
Estimation de la Ville d'Ottawa	985 470	1 001 080	1 018 000	1 032 910	1 056 750
Projections du Plan officiel	1 007 500	1 030 200	1 047 400	1 064 100	1 080 200

## Comparaison de la population au milieu de 2018 et au milieu de 2022



## Répartition de la population entre le milieu de 2018 et le milieu de 2022

Source : Estimations de la population de la Ville d'Ottawa





Dernière mise à jour des données : juillet 2022

## Indicateur de tendance

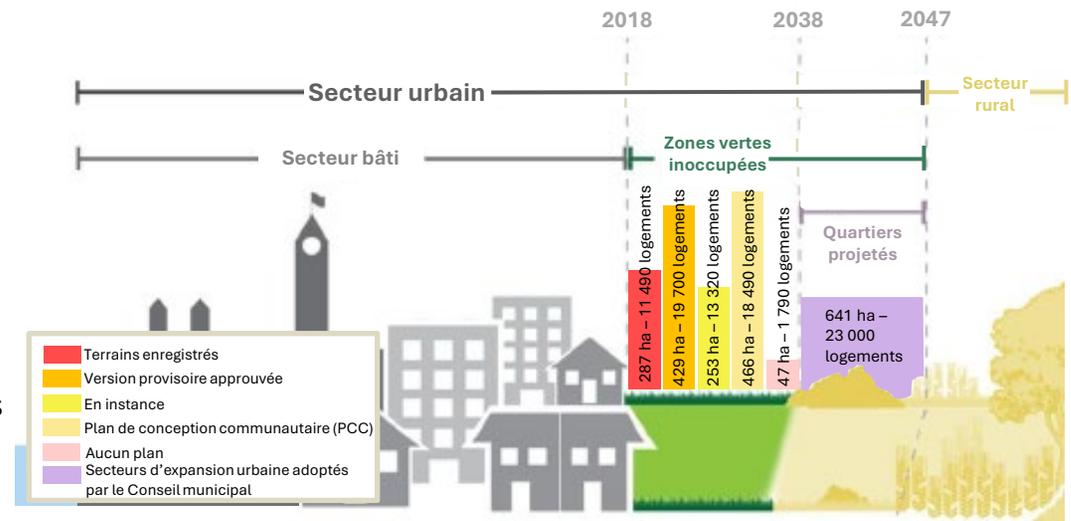
Il y a suffisamment de terrains raccordés ou non aux services municipaux pour permettre d'aménager des habitations selon la Déclaration de principes provinciale (DPP).

## Contexte

Le PO oblige à désigner suffisamment de terrains pour la croissance afin de répondre à la demande projetée en population et en logements conformément à la DPP. On s'assure ainsi de pouvoir aménager des logements. Dans la DPP de 2020, il faut prévoir une offre foncière résidentielle d'au moins 15 ans et une offre de trois ans pour les terrains raccordés aux services municipaux et prêts à aménager.

## Résultats

D'après la demande projetée en zones vertes, l'offre de zones vertes estimée sur 15 ans pour répondre aux besoins est de l'ordre de 1 397 hectares résidentiels nets. En date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'offre foncière de zones vertes, en tenant compte des zones d'expansion approuvées par le Conseil municipal, se chiffrait à 2 122,7 hectares et répondait aux exigences de la DPP pour l'offre foncière résidentielle minimum. Dans cette offre, 715,5 hectares correspondent à des terrains inoccupés qui sont enregistrés ou approuvés provisoirement, ce qui constitue une offre suffisante, pour plus de six ans, de terrains raccordés aux services municipaux.



**25 ans ou 2 123 hectares**  
de terrains disponibles dans les zones vertes pour  
la croissance résidentielle, dont  
**six ans ou 716 hectares de plus**  
sont raccordés aux services municipaux  
aujourd'hui.

Source : [Enquête sur les terrains résidentiels en zone verte mi-2022](#) : Mise à jour.



## Indicateur de tendance

Nombre de nouveaux logements en chiffres nets\* pour lesquels on a délivré des permis de construire et respectant rigoureusement ou largement les cibles de croissance des ménages dans la zone bâtie du secteur urbain, la zone verte urbaine, les villages et le secteur rural.

## Contexte

La gestion de la croissance des ménages permet de s'assurer qu'il y a suffisamment d'options de logements, que les infrastructures existantes sont utilisées judicieusement et que le transport durable est assuré. Le PO fixe les cibles de la croissance des ménages : selon ces cibles, 47 % de la croissance doivent se dérouler dans la zone bâtie du secteur urbain, 46 %, dans la zone verte urbaine, 5 %, dans les villages, et 2 %, dans le secteur rural.

## Résultats

Entre juillet 2018 et juin 2022, la Ville a délivré des permis de construire pour 41 444 logements, ce qui est supérieur à la cible de 33 527 logements projetés durant cette période. La grande majorité des logements autorisés a été aménagée dans le secteur urbain, soit 52 % dans la zone bâtie du secteur urbain et 43 % dans les zones vertes urbaines.

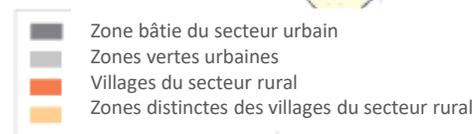
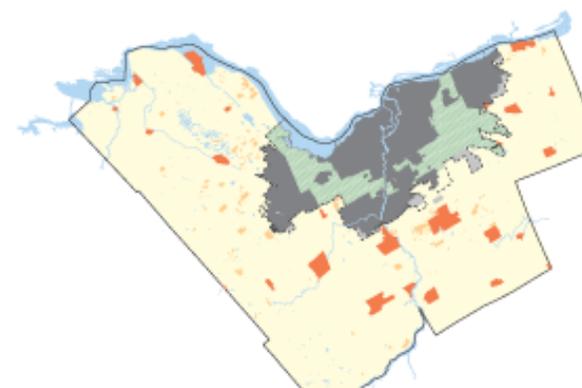
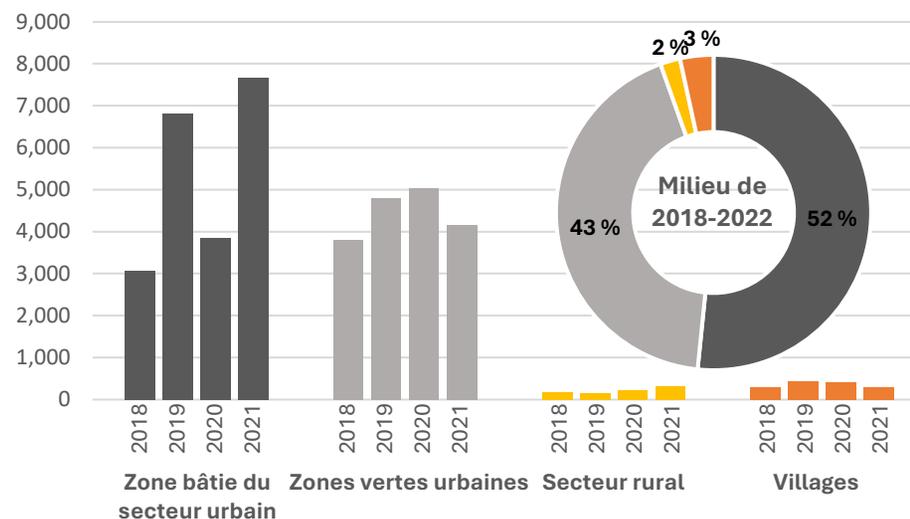
De juillet 2021 à juin 2022, la Ville a délivré des permis pour 12 408 nouveaux logements en chiffres nets, soit 62 % dans la zone bâtie du secteur urbain, 33 % dans les zones vertes urbaines, 2 % dans les villages et 2 % dans le secteur rural, ce qui représente 4 223 logements de plus que les 8 185 logements projetés pour cette période.

La croissance réalisée pour le nombre de ménages a été supérieure aux projections dans tous les secteurs de croissance géographique, sauf les zones vertes urbaines, dans lesquelles la Ville a accusé un déficit de 117 logements entre juillet 2021 et juin 2022 et un déficit de 1 034 logements entre juillet 2018 et juin 2022.

\*Pour calculer les nouveaux logements en chiffres nets, on soustrait les logements démolis des nouveaux logements.

## Nouveaux logements en chiffres nets par secteur, milieu de 2018-2022

Source : Permis de construire de la Ville d'Ottawa.





Dernière mise à jour des données : juillet 2022

## Indicateur de tendance

45 % des nouveaux permis de construire des habitations, délivrés entre le milieu de 2021 et le milieu de 2026, le sont dans la zone bâtie du secteur urbain.

## Contexte

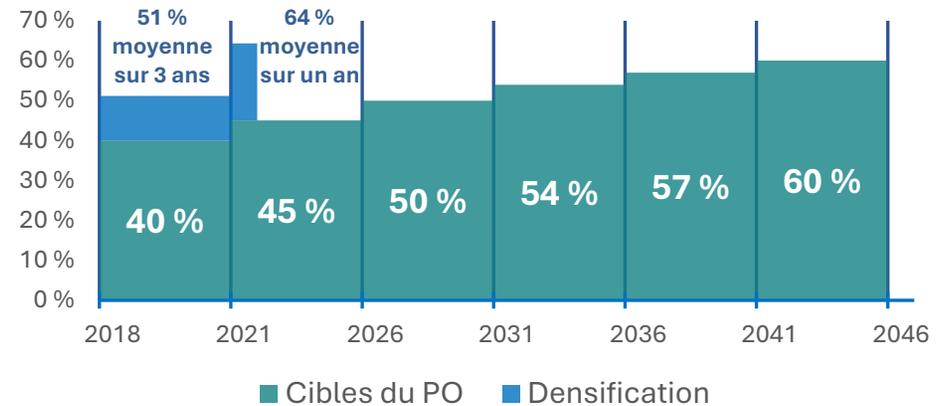
La densification permettra d'aménager des quartiers du quart d'heure sains et piétonnables en orientant la croissance vers les carrefours, les couloirs et les secteurs voisins dans lesquels se trouve la majorité des services et des infrastructures. Selon la cible globale fixée dans le PO, 51 % de la croissance du secteur urbain se dérouleront grâce à la densification. Cette cible sera atteinte en augmentant graduellement le nombre de nouveaux logements privés dans la zone bâtie du secteur urbain; la majorité des logements seront aménagés dans les carrefours et les couloirs. Pour la période comprise entre juillet 2018 et juin 2021, la cible du PO était fixée à 40 % pour la densification; la densification effectivement réalisée s'établit à une moyenne de 51 %.

## Résultats

De juillet 2021 à juin 2022, la Ville a atteint un taux de densification de 64 %; ce taux s'établit à 68 % en tenant compte des habitations institutionnelles et collectives. Ces chiffres sont nettement supérieurs à la cible de 45 % du PO. Or, il reste encore quatre années à écouler dans la période visée. 80 % de cette densification ont été réalisés dans les quartiers du quart d'heure, sont constitués de carrefours, de rues principales et de couloirs mineurs, dans lesquels les taux de densification ont atteint respectivement 41 %, 45 % et 45 %.

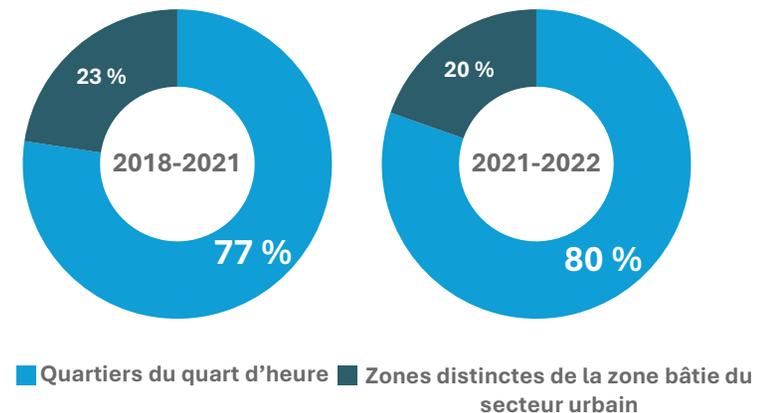
### Nouveaux logements privés dans la zone bâtie du secteur urbain

Sources : Plan officiel et permis de construire de la Ville d'Ottawa.



### Nouveaux logements privés pour la densification

Source : Permis de construire de la Ville d'Ottawa.





Dernière mise à jour des données : juillet 2022

## Indicateur de tendance

Le nombre de nouveaux logements pour lesquels la Ville a délivré des permis de construire dans la zone bâtie du secteur urbain est égal ou supérieur à 1 388 habitations de plain-pied et à 2 104 appartements par an entre 2022 et 2026.

## Contexte

Afin d'offrir aux résidents différentes options de logements adaptées aux différents stades de la vie, le PO fixe des cibles pour la densification résidentielle selon la taille des logements, à savoir :

**49 000 grandes habitations de plain-pied;**

**43 000 appartements et petites habitations.**

## Résultats

Le PO catégorise comme suit les logements : petites habitations d'au plus deux chambres à coucher et grandes habitations de trois chambres à coucher et plus. Selon un indicateur de substitution, les petites habitations sont généralement constituées d'appartements, et les grandes habitations, de formes bâties de plain-pied, par exemple les maisons individuelles, les habitations jumelées et les maisons en rangée.

De juillet 2021 à juin 2022, la Ville a délivré des permis pour 7 491 logements privés dans le secteur bâti; elle a délivré 526 permis (7 %) pour des habitations de plain-pied et 6 965 (93 %) pour des appartements. Ces chiffres se soldent par un déficit de 862 logements de plain-pied, ce qui n'a pas permis d'atteindre le chiffre de 1 388 logements à construire chaque année entre 2022 et 2026 pour atteindre les cibles du PO. Ce déficit vient s'ajouter au déficit de 1 194 logements pour la période comprise entre 2018 et 2021.

Types de logements	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2018-2022
<b>Habitations de plain-pied</b>	<b>561</b>	<b>553</b>	<b>452</b>	<b>526</b>	<b>2 092</b>
Maisons unifamiliales	190	194	167	201	<b>752</b>
Maisons jumelées	128	140	201	136	<b>605</b>
Maisons en rangée	243	219	84	189	<b>735</b>
<b>Appartements</b>	<b>2 475</b>	<b>6 383</b>	<b>3 702</b>	<b>6 965</b>	<b>19 525</b>
Habitations accessoires	175	251	348	321	<b>1 095</b>
Annexes résidentielles	4	9	5	12	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>3 036</b>	<b>6 936</b>	<b>4 154</b>	<b>7 491</b>	<b>21 617</b>

	Habitations de plain-pied	Appartements	Total
<b>Cible du PO : 2022-2026</b>	6 940	10 520	17 460
<b>Nouveaux logements dans le secteur bâti en 2022</b>	526	6,965	7 491

Source : Permis de construire de la Ville d'Ottawa.

Données établies à partir du milieu de l'année jusqu'au milieu de l'année suivante.



**526/1 388**  
habitations de plain-pied à construire chaque année pour atteindre les cibles du PO de 2022 à 2026



**6 965/2 104**  
appartements à construire chaque année pour atteindre les cibles du PO de 2022 à 2026



## Indicateur de tendance

20 % de tous les nouveaux logements doivent être abordables; 70 % doivent être abordables selon les prix fondamentaux et 30 % doivent être abordables selon les prix du marché.

## Contexte

Le logement est un besoin essentiel à la santé et au succès. Consacrer trop de dépenses au logement a pour effet de réduire les fonds dont on dispose pour les autres nécessités de la vie comme l'alimentation, le transport et la garde des enfants. Conformément au Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville, le PO a fixé à 20 % la cible pour l'ensemble des nouveaux logements abordables : 70 % de ces logements sont destinés aux ménages dont les besoins relèvent de la définition de l'abordabilité fondamentale, et le reste, soit 30 %, est destiné aux ménages dont les besoins relèvent de la définition de l'abordabilité selon les prix du marché.

## Résultats

Le pourcentage des nouveaux logements abordables ne cesse d'augmenter; or, il y a encore des progrès à accomplir pour atteindre la cible de 20 % fixée dans le PO. Les logements à but non lucratif ont représenté en 2022 3,6 % de l'ensemble des mises en chantier de logements, ce qui représente une hausse de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2018. Veuillez noter que ce chiffre ne tient pas compte des nouveaux logements abordables offerts par le secteur privé et qu'il ne fait pas état non plus de la répartition des logements selon l'abordabilité fondamentale par rapport à l'abordabilité d'après les prix du marché. Le personnel de la Ville se penche actuellement sur les moyens de suivre ces catégories de logements abordables dans les prochains rapports sur la surveillance du Plan officiel.

## ABORDABILITÉ SELON LES PRIX DU MARCHÉ ABORDABILITÉ FONDAMENTALE

Prix des logements 463 700 \$ 258 500 \$

Loyers 1 770 \$ 1 150 \$

Source : DPP.

	2018	2019	2020	2021	2022
Mises en chantier de logements à but non lucratif	128	231	8	219	365
Total des mises en chantier de logements	6 950	7 069	9 239	9 402	10 077
<b>% des logements à but non lucratif</b>	<b>1,8 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>3,6 %</b>

Sources : Direction de l'aménagement de logements abordables et SCHL.

**1** ménage **sur 5,** **11,2 %**

soit 20,1 % des ménages, consacre 30 % ou plus de leurs revenus au logement.

des ménages ont des besoins impérieux en matière de logement.

Source : Recensement 2021 de Statistique Canada.

Veuillez consulter la définition du logement abordable dans le PO. Politique afférente du Plan officiel : 4) de la sous-section 4.2.2



### Indicateur de tendance

Taux d'inoccupation des logements locatifs d'au moins 3 % dans toutes les catégories de logements.

### Contexte

La diversité des logements offerts pour répondre aux besoins des ménages dans tous les groupes d'âge et à tous les niveaux d'abordabilité est un facteur important de la santé et de l'inclusivité des collectivités. Pour veiller à offrir suffisamment de logements locatifs, le PO vise à maintenir un taux d'inoccupation des logements locatifs d'au moins 3 % dans toutes les catégories de logements.

### Résultats

Selon le Rapport sur le marché locatif 2022 de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation des logements locatifs dans toutes les catégories de logements s'est élevé à 2,1 % cette année-là, ce qui est inférieur à la cible fixée dans le PO et ce qui représente 1,3 point de pourcentage de moins que l'année d'avant, malgré la hausse de 5,2 % du nombre de maisons en rangée et d'appartements privés locatifs, qui est passé de 74 266 en 2021 à 78 103 en 2022. Pour corriger ce déficit dans l'offre de logements locatifs, la Ville et d'autres ordres de gouvernement ont adopté différentes mesures pour améliorer les occasions d'aménager des logements locatifs.

### Taux d'inoccupation des logements locatifs

	2018	2019	2020	2021	2022
Logements à deux chambres à coucher	1,8 %	1,9 %	3,7 %	3,4 %	2,4 %
Logements à une chambre à coucher	1,5 %	1,7 %	3,9 %	3,5 %	2,0 %
Studios	1,3 %	2,2 %	3,1 %	2,8 %	1,6 %
<b>Total</b>	<b>1,6 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>3,9 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>2,1 %</b>

Sources : Rapports sur le marché locatif de la SCHL.

**78 103**<sup>1</sup>

maisons en rangée et appartements privés

**10 599**<sup>2</sup>

logements en copropriété

**36,1 %**<sup>4</sup>

des logements loués

**1 462 \$**<sup>5</sup>

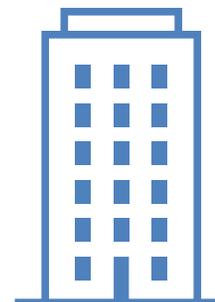
prix des loyers abordables selon la DPP

**1 625 \$**<sup>3</sup>

loyer moyen d'un appartement de 2 chambres à coucher

**2 100 \$**<sup>6</sup>

loyers demandés médians pour un appartement de 2 chambres à coucher



Sources : Rapport sur le marché locatif 2022 de la SCHL<sup>1 2 3</sup>, Recensement de 2021 de Statistique Canada<sup>4</sup>, Déclaration de principes provinciale<sup>5</sup> et Profil du logement à Ottawa<sup>6</sup>.



## Indicateur de tendance

Diminution du pourcentage des logements inoccupés

## Contexte

Pour maximiser la capacité d'offrir, dans l'ensemble de la ville, des options de logements abordables, le PO nous oblige à gérer l'offre actuelle de logements en décourageant ou en empêchant de retirer du marché du logement les logements inoccupés existants, ce qui n'est pas souhaitable.

## Résultats

La Ville a commencé à mettre en œuvre en 2023, pour l'année d'occupation 2022, l'impôt sur les logements vacants. Les propriétés inoccupées depuis plus de 184 jours dans l'année civile précédente, ainsi que les propriétés que les propriétaires ne déclarent pas et qui sont par conséquent réputées inoccupées, sont passibles de l'impôt de 1 % sur les logements vacants. Cette mesure vise à encourager les propriétaires de biens-fonds à louer ou à vendre les logements existants qui sont vides. Les recettes perçues grâce à cet impôt servent aussi à financer des logements abordables et des logements avec services de soutien partout à Ottawa. D'après les données préliminaires de l'année d'occupation 2022, 1,1 % des logements d'Ottawa répondent à la définition de logement vacant.

## Synthèse des logements inoccupés en 2022 par type de logement

	Taux d'inoccupation	Logements inoccupés	Total des logements
Maisons unifamiliales	0,7 %	1 173	169 249
Maisons jumelées	0,7 %	119	17 944
Maisons en rangée	0,8 %	469	55 903
Logements en copropriété	2,1 %	1 410	67 319
Propriétés de 2 logements autonomes	1,78 %	133	7 466
Propriétés de 3 logements autonomes	1,70 %	83	5 517
Propriétés de 4 logements autonomes	2,61 %	79	3 028
Autres logements	2,65 %	277	10 439
<b>Total</b>	<b>1,1 %</b>	<b>3 743</b>	<b>336 865</b>

\*L'impôt sur les logements vacants ne s'applique pas aux immeubles à logements multiples locatifs.

Source : Données préliminaires extraites de la [note de service : Impôt sur les logements vacants - Bilan de la première année \(27 octobre 2023\)](#).



**Indicateur de tendance**

Diminution du nombre moyen de logements loués pour de courtes durées.

**Contexte**

Pour veiller à maintenir l’offre existante de logements abordables, le PO oblige la Ville à contrôler rigoureusement la transformation de logements locatifs pour de courtes durées en logements locatifs pour de longues durées, notamment sur les plateformes en ligne de l’économie partagées, qui permettent de louer les logements au public voyageur.

**Résultats**

Mis en œuvre en 2022, le *Règlement sur la location à court terme* oblige les locateurs de logements locatifs pour de courtes durées à se faire délivrer un permis. En 2022, nous avons constaté une diminution du nombre moyen des logements locatifs inscrits pour de courtes durées : la moyenne sur quatre ans de 1 304 logements inscrits chaque année a baissé pour s’établir à 1 134 logements inscrits.



**Nombre moyen de logements locatifs pour de courtes durées par année**

Année	Nombre moyen de logements locatifs inscrits pour de courtes durées
2019	1 716
2020	1 303
2021	1 063
2022	1 134

Source : Données d’AirDNA fournies par les Services des règlements municipaux.

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE





Dernière mise à jour des données : juillet 2022

### Indicateur de tendance

Augmentation de la population active et du nombre moyen de résidents actifs.

### Contexte

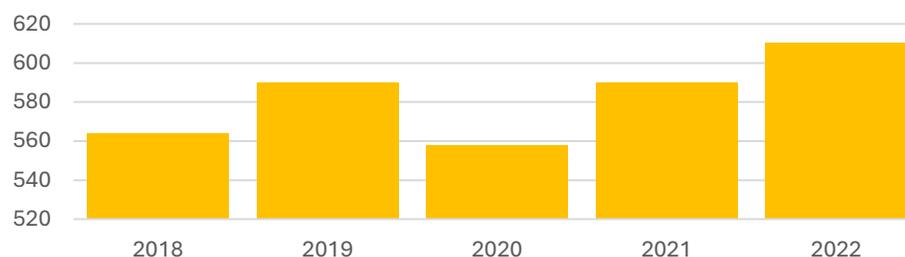
Le PO joue un rôle essentiel en musclant le développement économique grâce aux politiques sur l'aménagement du territoire qui concourent à la durabilité, à la résilience, à la diversification et à la croissance de l'économie locale. Ces politiques appuient, à l'échelle de toute la ville et dans l'ensemble, les industries, les entreprises et les services nouveaux et existants. Le PO vise aussi à rehausser la grande qualité de vie d'Ottawa pour attirer les entreprises et les travailleurs qualifiés. Faire d'Ottawa une ville exceptionnelle où vivre et travailler nous permet de veiller à ce que notre économie reste florissante et concurrentielle.

### Résultats

La population active de la tranche ontarienne de la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa-Gatineau a crû de 1,9 % pour se chiffrer à 637 400 travailleurs en 2022. Entre 2021 et 2022, le nombre de résidents actifs a augmenté de 20 300 pour atteindre une moyenne de 610 500 résidents actifs pour 2022.



Résidents actifs (en milliers)



	2018	2019	2020	2021	2022
Population des 15 ans et + (en milliers)	873,8	893,2	909,6	925,6	946,8
Population active (en milliers)	590,7	619,9	602,5	628,6	637,4
Résidents actifs (en milliers)	564,1	589,8	557,8	590,2	610,5
Résidents inactifs (en milliers)	26,6	30,1	44,7	38,4	26,9
Taux de participation (%)	67,6	69,4	66,2	67,9	67,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Tableau 14-10-0385-01.



### Indicateur de tendance

Il y a suffisamment d'emplois et de terrains disponibles sur le domaine industriel pour de nouveaux aménagements conformément à la DPP.

### Contexte

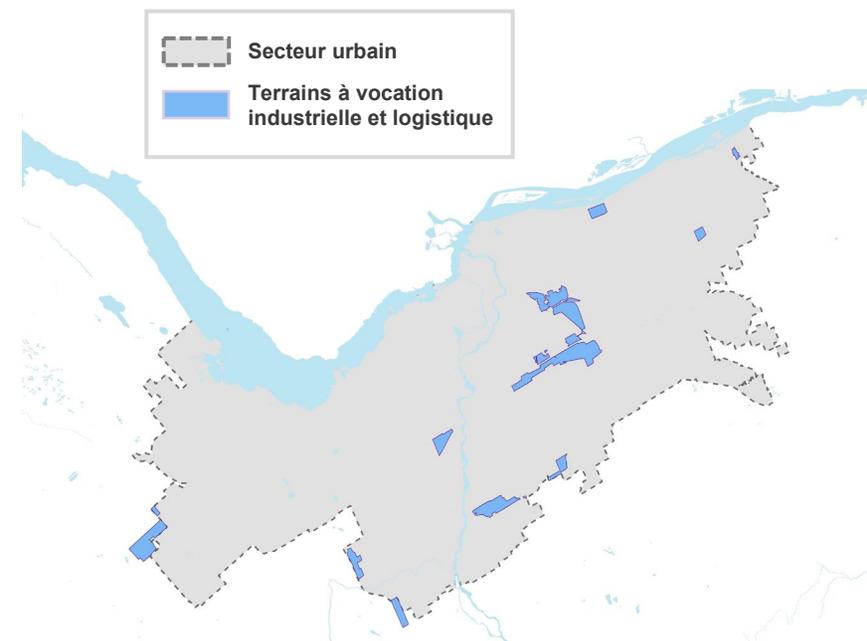
Le PO oblige à désigner une superficie foncière suffisante pour assurer la croissance projetée des emplois jusqu'en 2046, conformément à la DPP. Il s'agit de protéger et de préserver les pôles d'emploi, par exemple les parcs commerciaux traditionnels, construits pour l'activité manufacturière, l'entreposage, la logistique et le dépôt des carburants, et les parcs d'immeubles de bureaux pour la recherche et le développement en fonction de la situation actuelle et de la situation projetée du marché de l'emploi. En raison des 189 000 emplois nouveaux projetés, il faudra pouvoir aménager entre 288 et 405 hectares nets de terrains à vocation industrielle et logistique.

### Résultats

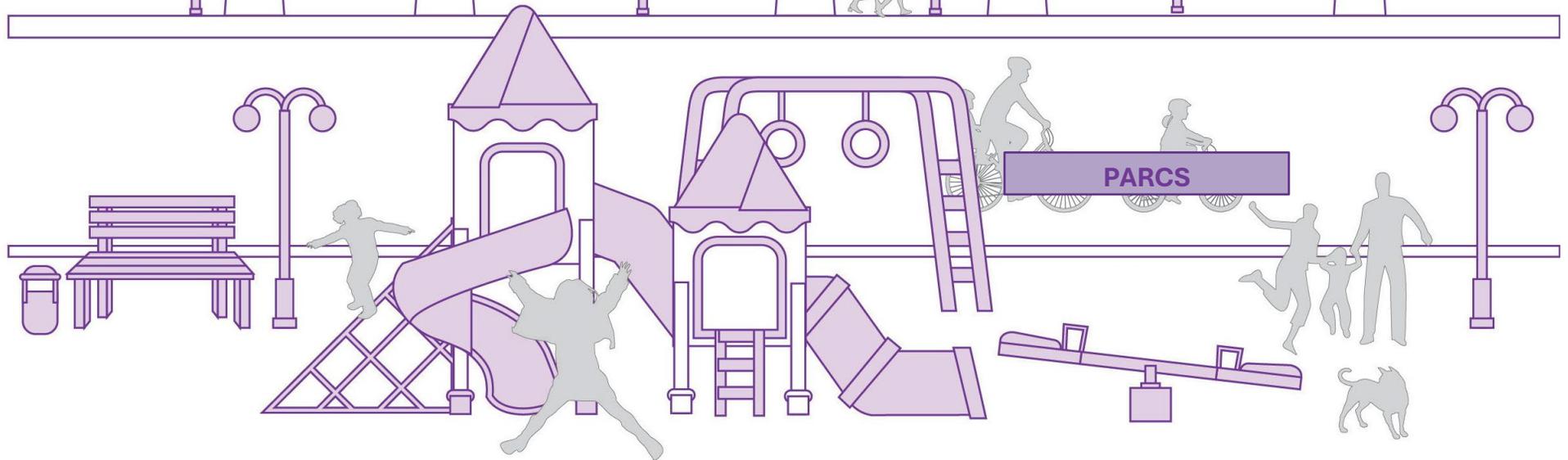
D'après les estimations de l'offre de terrains portant des désignations industrielles dans la Ville d'Ottawa selon le rapport de l'Enquête sur les terrains industriels vacants (ETIV) du milieu de 2022, la superficie nette de 469 hectares de terrains à vocation industrielle et logistique disponibles a été supérieure aux besoins de la Ville.



Source : [Enquête sur les terrains industriels vacants au milieu de 2022.](#)



# ESTHÉTIQUE URBAINE ET COMMUNAUTAIRE





Dernière mise à jour des données : juillet 2022

### Indicateur de tendance

Augmentation du nombre de propriétés et de districts de conservation du patrimoine désignés en vertu de la partie IV et de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et hausse du nombre de permis délivrés en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

### Contexte

Le patrimoine culturel nous permet de mieux connaître notre histoire et nous apporte un sentiment d'appartenance à la communauté. Le PO vise à préserver les biens-fonds, les secteurs et les paysages ayant valeur de patrimoine culturel. On peut désigner différents édifices, ouvrages et sites comme propriétés ayant valeur de patrimoine culturel en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Le PO regroupe les édifices ou les secteurs de la ville que l'on peut désigner en vertu de la partie IV de cette loi. Les biens-fonds qui ont, selon le Conseil municipal, une valeur ou un intérêt du point de vue du patrimoine culturel peuvent aussi être inscrits au Registre du patrimoine en vertu de l'article 27 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

### Résultats

Entre 2018 et 2022, 17 biens-fonds et trois districts ont été désignés en vertu de la partie IV et de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, et 572 permis ont été délivrés pour apporter aux biens-fonds patrimoniaux désignés les changements approuvés. À la fin de 2022, pour l'ensemble de la Ville, 4 614 biens-fonds non désignés étaient inscrits au Registre du patrimoine, 363 biens-fonds étaient désignés en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, et 21 districts de conservation du patrimoine (4 618 biens-fonds) étaient désignés en vertu de la partie V de cette loi.

En novembre 2022, le gouvernement provincial a adopté le projet de loi 23, qui aura des incidences sur les critères et les délais de la désignation patrimoniale des biens-fonds et des districts.

# 21

## districts de conservation du patrimoine

désignés en vertu de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*



# 363

# 4 614

**biens-fonds désignés** en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* **biens-fonds non désignés** inscrits au Registre du patrimoine

Source : Direction de la planification du patrimoine.



Dernière mise à jour des données : 2021

### Indicateur de tendance

Au moins 2,0 hectares de terrains à vocation de parc actif par tranche de 1 000 résidents dans chaque transect du PO.

### Contexte

Les parcs constituent un aspect essentiel de l’habitabilité de la Ville pour tous en améliorant la qualité de vie et le bien-être, en faisant la promotion d’un mode de vie actif et sain, en enrayant l’effet d’îlot de chaleur urbain et en offrant un répit par temps de canicule. Les besoins en parcs sont particulièrement importants puisque les zones de banlieue continuent de s’étaler et que les zones urbaines ne cessent de se densifier. Le PO oblige la Ville à se pencher sur les possibilités d’acquérir de nouveaux terrains à vocation de parc conformément au Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs (PDIPL) afin de suivre le rythme de la croissance de la population.

### Résultats

Essentiellement, la Ville avait en 2021 2,35 hectares de terrains à vocation de parc par tranche de 1 000 résidents et 2 508,71 hectares de terrains à vocation de parc actif sur tout son territoire. Selon les dispositions relatives aux terrains à vocation de parc du PDIPL de 2021, la cible est fixée à 2,0 hectares par tranche de 1 000 résidents dans chacun des transects du PO, et ce plan priorise l’acquisition de nouveaux terrains à vocation de parc dans les transects qui n’atteignent pas cette cible. Ce sont les transects du cœur du centre-ville et du secteur urbain intérieur qui accusaient le plus grand déficit en parcs, soit respectivement 0,54 hectare et 1,18 hectare par tranche de 1 000 résidents.

En novembre 2022, le gouvernement provincial a adopté le projet de loi 23, qui réduira considérablement la capacité de la Ville à atteindre les cibles fixées dans le PDIPL de 2021 pour les terrains à vocation de parc.

Remarque : La population rurale moins nombreuse a pour effet d’accroître le ratio des terrains à vocation de parc par rapport au nombre de résidents dans le transect du secteur rural.

# 2,35 ha

de terrains à vocation de parc actif par tranche de 1 000 résidents

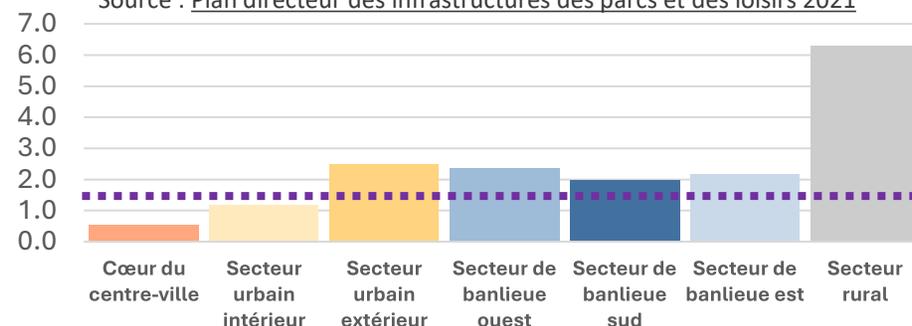
# 2 509 ha

de terrains à vocation de parc actif



### Terrains à vocation de parc par tranche de 1 000 résidents et par transect

Source : [Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs 2021](#)







Dernière mise à jour des données : juillet 2022

## Indicateur de tendance

Diminution du nombre et du pourcentage de collisions causant des blessures fatales ou majeures (BFM) pour tous les modes de transport.

## Contexte

L'un des objectifs essentiels du PO consiste à prévoir des options de mobilité pour se déplacer en toute sécurité à Ottawa, surtout lorsqu'il s'agit d'encourager les modes de transport actifs et durables et de promouvoir les quartiers du quart d'heure piétonnables. Pour atteindre cet objectif, la Ville a adopté l'Approche des systèmes sécuritaires afin de réduire la fréquence et la gravité des collisions pour tous les usagers de la route en minorant les possibilités d'erreurs humaines et en réduisant la gravité des blessures quand des erreurs sont commises.

## Résultats

Entre 2018 et 2022, on a déclaré 632 collisions qui ont donné lieu à des blessures fatales ou majeures. Parmi ces collisions, 10 % mettaient en cause des cyclistes et 25 %, des piétons. Dans l'ensemble, le nombre de collisions causant des BFM dans les cinq dernières années a diminué. En 2022, il y a eu 100 collisions donnant lieu à des BFM par rapport à la moyenne de 126 collisions sur cinq ans. La part des collisions donnant lieu à des BFM et mettant en cause des piétons et des cyclistes est restée essentiellement la même : 10 % des collisions ont mis en cause des cyclistes et 24 % ont mis en cause des piétons en 2022.

## Parmi l'ensemble des collisions causant des BFM



**10 %** ont mis en cause des cyclistes



**25 %** ont mis en cause des piétons

### Collisions causant des blessures fatales ou majeures (BFM) de 2018 à 2022

	Piétons	Cyclistes
2018	42	13
2019	35	16
2020	21	16
2021	34	10
2022	24	10
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>65</b>

Source : Rapport annuel sur le plan d'action stratégique en matière de sécurité routière.



Dernière mise à jour des données : juillet 2022

## Indicateur de tendance

Augmentation du kilométrage des infrastructures cyclables\* et des trottoirs dans le secteur urbain, les villages, les carrefours, les couloirs et dans un rayon de 1,9 kilomètre des stations de transport en commun existantes et planifiées pour les infrastructures cyclables et dans un rayon de 600 mètres pour les trottoirs.

Augmentation du pourcentage des routes collectrices, des grandes artères collectrices et des artères dans le secteur urbain et dans les villages dotés de trottoirs et d'infrastructures cyclables.

## Contexte

Pour promouvoir un virage favorisant les modes de transport durable, le PO vise à prioriser les transports en commun et le transport actif pour favoriser l'aménagement de quartiers du quart d'heure sains. Il s'agit entre autres d'aménager des circuits et des infrastructures piétonnables et cyclables sécuritaires et pratiques dans les carrefours et les couloirs et non loin des stations de transport en commun rapide existantes ou planifiées. En outre, les artères, les routes collectrices principales et les routes collectrices du secteur urbain et des villages doivent être dotées de trottoirs sur les deux côtés et d'infrastructures cyclables dans un seul sens de chaque côté ou de bandes cyclables dans les deux sens sur un côté dans les cas particuliers.

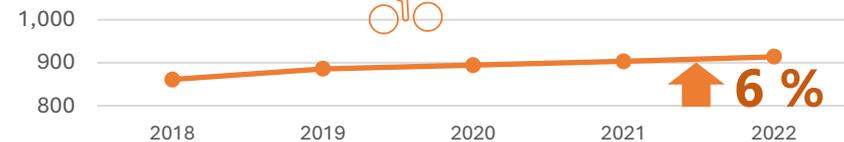
## Résultats

Entre 2018 et 2022, le nombre d'infrastructures cyclables a augmenté de 6 % et le nombre de trottoirs a progressé de 9 % sur tout le territoire de la ville. En 2022, il y avait 914 kilomètres d'infrastructures cyclables et 2 187 kilomètres de trottoirs dans toute la ville, alors que 25 % des routes collectrices, des routes collectrices principales et des artères du secteur urbain et des villages étaient dotées d'infrastructures cyclables et que 73 % avaient des trottoirs.

\*Font partie des infrastructures cyclables, les sentiers polyvalents, les bandes cyclables, les pistes cyclables et les voies cyclables séparées de la Ville d'Ottawa.

### Kilomètres d'infrastructures cyclables sur tout le territoire de la ville

Adapté à partir des données fournies par la Direction de la planification du transport actif



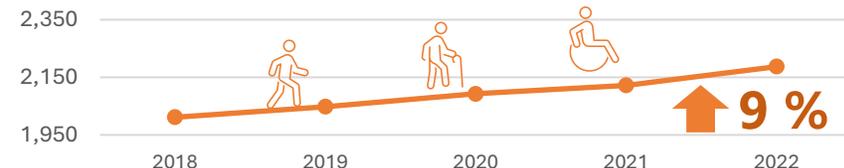
### Kilomètres d'infrastructures cyclables par secteur

	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
<b>Secteur urbain</b>	750	774	781	790	800	↑ 7 %
<b>Villages</b>	32	33	33	33	33	↑ 4 %
<b>Carrefours</b>	49	54	54	55	58	↑ 17 %
<b>Couloirs</b>	175	182	185	189	191	↑ 9 %
<b>Non loin* des stations de transport en commun rapide</b>	577	594	599	606	615	↑ 7 %

\*Dans un rayon de 1,9 km des stations de transport en commun rapide existantes et planifiées.

### Kilomètres de trottoirs dans tout le territoire de la ville

Adapté d'après les données fournies par la Direction de la gestion des actifs stratégiques



### Kilomètres de trottoirs par secteur

	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022
<b>Secteur urbain</b>	1 950	1 984	2 027	2 055	2 117	↑ 9 %
<b>Villages</b>	53	55	57	58	61	↑ 15 %
<b>Carrefours</b>	139	141	143	144	147	↑ 6 %
<b>Couloirs</b>	489	493	502	505	512	↑ 5 %
<b>Non loin* des stations de transport en commun rapide</b>	433	439	450	453	464	↑ 7 %

\*Dans un rayon de 600 m des stations de transport en commun rapide existantes et planifiées.



### Indicateur de tendance

Augmentation du nombre de kilomètres de bandes cyclables et du nombre de supports à vélos entretenus en hiver

### Contexte

Pour favoriser et prioriser le transport actif sain pour tous les groupes d'âge et tous les niveaux d'aptitudes physiques, y compris chez les enfants et les adultes âgés, il faut prévoir des infrastructures sécuritaires et pratiques, utilisables toute l'année, même en hiver. Les normes d'entretien hivernal du PO visent à permettre de prioriser les réseaux de transport actif et d'atteindre les cibles des parts modales exposées dans le Plan directeur des transports (PDT) et dans les plans assimilés.

### Résultats

Outre les 157 kilomètres et plus de voies du Transitway et les 2 510 kilomètres et plus de trottoirs et de sentiers qu'elle a entretenus, la Ville a assuré en 2022 l'entretien de 54 kilomètres de son réseau cyclable. Elle mène aussi actuellement un projet pilote portant sur une initiative dans laquelle les supports à vélos aménagés non loin des services essentiels comme les supermarchés et les pharmacies seront entretenus en hiver pour permettre aux cyclistes de s'en servir pendant tous les mois de l'hiver. En 2022, la Ville a assuré l'entretien de 69 de ces supports à vélos durant l'hiver.

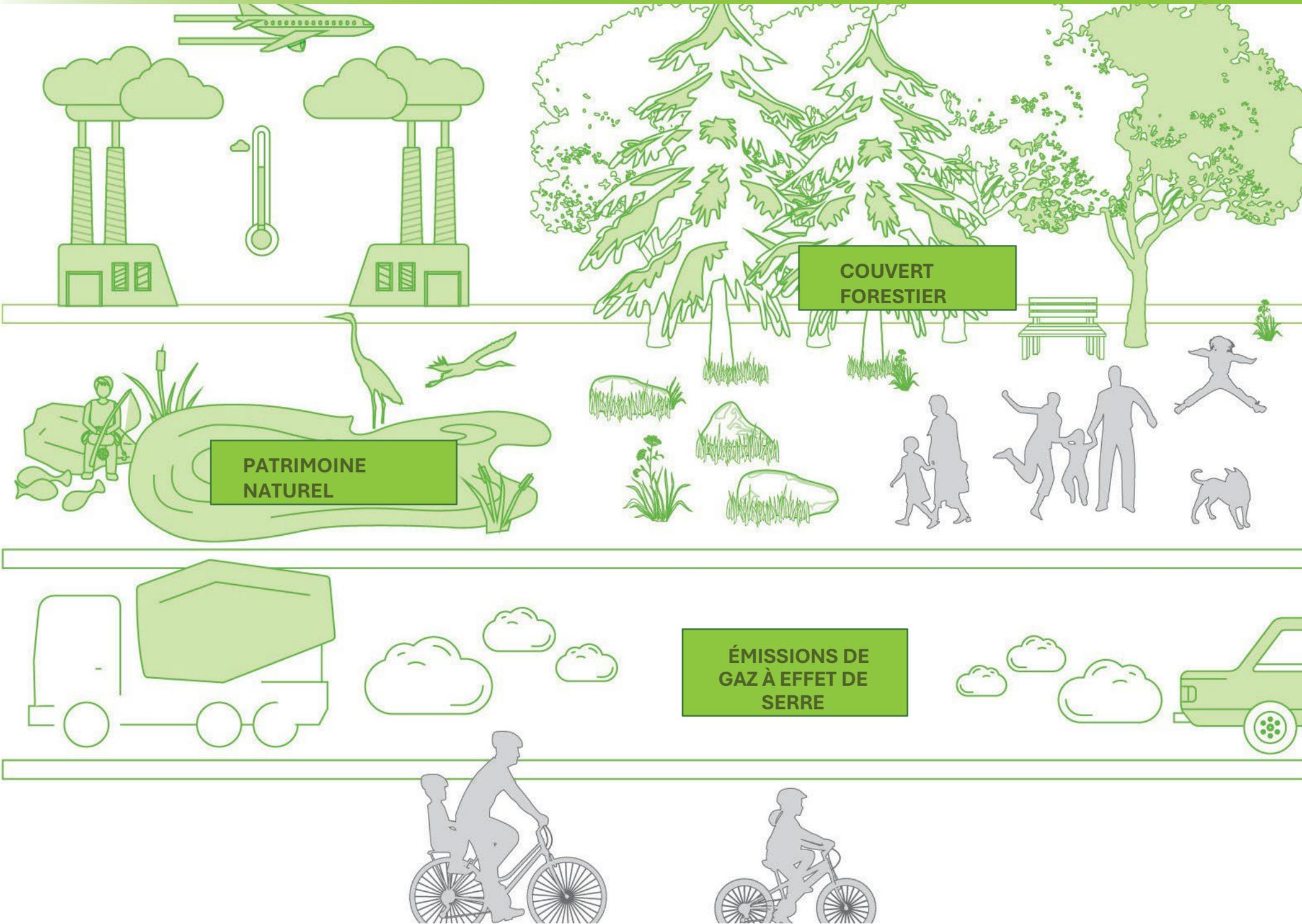


**54 km** du réseau cyclable et

**69 supports à vélos d'Ottawa  
entretenus en hiver**

Source : Services des routes et du stationnement.

# CLIMAT, ÉNERGIE ET SANTÉ PUBLIQUE





Dernière mise à jour des données : juillet 2022

### Indicateur de tendance

Entretien des surzones des caractéristiques du patrimoine naturel et du réseau du patrimoine naturel.

### Contexte

Le PO vise à reconnaître, préserver et protéger le paysage et l’environnement naturels d’Ottawa en recensant les caractéristiques du patrimoine naturel et en désignant les caractéristiques naturelles les plus importantes dans le réseau du patrimoine naturel constitué de zones naturelles essentielles et de zones de liaison naturelles. Font entre autres partie des caractéristiques du patrimoine naturel, les milieux humides et les terrains boisés, ainsi que les habitats essentiels de la faune et du poisson, listés dans la politique (3) de la sous-section 4.8.1 et à protéger pour leur caractère naturel et leurs services écosystémiques. Le réseau du patrimoine naturel et les caractéristiques de ce réseau font l’objet d’une norme de protection plus rigoureuse que les infrastructures qui ne font pas partie de ce réseau.

### Résultats

En date de 2022, on a recensé 62 571 hectares de caractéristiques du patrimoine naturel, dont 44 471 hectares ont été désignés dans le réseau du patrimoine naturel. Ce réseau est constitué de 87 807 hectares de zones naturelles essentielles et de 18 204 hectares de zones de liaison naturelles, ce qui donne un total de 106 011 hectares.



Réseau du patrimoine naturel



Caractéristiques du patrimoine naturel



■ Secteur urbain    ■ Secteur rural

Source : Direction de l’analyse géospatiale, de la technologie et des solutions.



Dernière mise à jour des données : juillet 2022

## Indicateur de tendance

Couvert forestier urbain de 40 %.

## Contexte

La vitalité et la vigueur du couvert forestier sont essentielles à la durabilité et à l'habitabilité de nos secteurs urbains, puisque le couvert forestier apporte aux résidents et aux entreprises de nombreux bienfaits écosystémiques, en dépolluant l'air et l'eau, en régulant les eaux pluviales, en modérant la chaleur extrême et ses impacts sur la santé humaine, en offrant des conditions favorisant le confort du transport actif, en dispensant des panoramas esthétiques, en assurant l'habitat de la faune et en apportant un sentiment communautaire d'appartenance au lieu et de bien-être. Le PO comprend des politiques, des règlements et des processus rigoureux pour le maintien et la croissance du couvert forestier urbain, qui comprend tous les arbres et leurs environnements de croissance.

## Résultats

En 2017, 31 % des terrains du secteur urbain étaient dotés d'un couvert forestier. Il s'agit entre autres du secteur urbain intérieur de la Ceinture de verdure ainsi que du secteur de banlieue hors de la Ceinture de verdure.

Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, de données sur le couvert forestier pour les périmètres actuels des quartiers électoraux et municipaux, que nous allons toutefois mesurer à ces niveaux pour les prochains rapports sur la surveillance du PO.



Source : Évaluation du couvert forestier – Région de la capitale du Canada, automne 2019.



Dernière mise à jour des données : 2021

## Indicateur de tendance

Réduire de 43 % d'ici 2025 le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans la collectivité par les immeubles, le transport, les déchets et l'agriculture par rapport aux niveaux référentiels de 2012.

## Contexte

La Ville s'est engagée à réduire les émissions de GES en adoptant des cibles de réduction des émissions à court, à moyen et à long termes d'après les niveaux des émissions de 2012. Le PO apporte un concours énorme à la réduction des émissions de GES au niveau de la collectivité en étayant les politiques sur la densification et sur le transport durable, en plus de favoriser et d'encourager les économies d'énergie dans les projets d'aménagement nouveaux et existants.

## Résultats

Entre 2012 et 2020, les émissions d'Ottawa ont baissé de 15 %. Statistiquement, cette baisse s'explique par la mise hors service des usines de charbon partout en Ontario. Or, on a aussi observé une baisse considérable des émissions de GES durant la pandémie de COVID-19, surtout dans le secteur du transport. Afin d'atteindre les cibles de réduction des GES à court et à moyen termes, il faudra réduire les émissions de 5 % à 6 % par an sur les 5 à 10 prochaines années. À Ottawa, le secteur du bâtiment et le secteur du transport représentent environ 90 % des émissions de l'ensemble de la ville, qui restent constantes depuis 2012.

Remarque : Ces résultats font actuellement l'objet d'un examen indépendant et peuvent être modifiés.

Secteurs	Émissions de GES (kt de CO <sub>2</sub> e)				Concours apporté à la réalisation des cibles (%)
	2012	2018	2019	2020	
Bâtiments	3 163	2 789	2 862	2 588	-9 %
Transport	2 776	2 630	2 700	2 329	-7 %
Déchets	464	478	468	494	0 %
Agriculture	205	182	185	180	0 %
<b>Total</b>	<b>6 608</b>	<b>6 079</b>	<b>6 215</b>	<b>5 591</b>	<b>-15 %</b>

Source: [Les inventaires des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) communautaires et municipales de 2020](#).

## Cibles de réduction des émissions de GES approuvées par le Conseil municipal

2025 43 %  
 2030 68 %  
 2040 96 %  
 2050 100 %




## Déficit des indicateurs pour les dérèglements climatiques

### Contexte

Les dérèglements climatiques représentent, mondialement, la menace la plus lourde du XXI<sup>e</sup> siècle, selon l'Organisation mondiale de la santé puisqu'ils pénalisent la santé et la sécurité, les collectivités, les infrastructures, l'économie et l'environnement naturel. Les municipalités ont la responsabilité d'enrayer les émissions de gaz à effet de serre, et le PO a un rôle à jouer dans la réalisation des cibles approuvées par le Conseil municipal pour réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions de la collectivité.

Pour atteindre ces cibles, le PO vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'aménagement du territoire, au transport et à la planification de l'énergie dans les secteurs de la densification et de l'expansion urbaine. Le PO encourage aussi, sur l'ensemble du territoire de la ville, la conception de sites et de bâtiments innovants, durables et résilients.

À l'heure actuelle, on relève des déficits dans les indicateurs disponibles permettant de mesurer la réduction des GES; ces indicateurs se rapportent en particulier aux catégories de l'aménagement du territoire, au transport et à la planification de l'énergie.

### Indicateurs potentiels

Il faut mener des recherches plus fouillées pour mesurer les progrès accomplis dans les sources plus spécifiques d'émissions de GES dans les catégories suivantes :

#### Aménagement du territoire

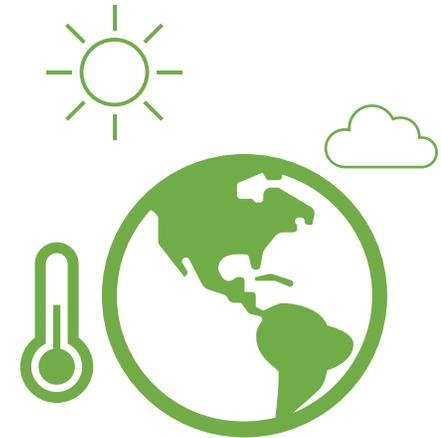
- Plus de logements à proximité des stations de transport en commun, des services et des commodités existants afin de réduire le potentiel d'émissions de GES dans les déplacements.
- Réalisation des densités résidentielles minimums dans les secteurs de l'expansion urbaine pour favoriser la croissance des formes bâties plus économes d'énergie.

#### Transport

- Augmentation de la part des déplacements dans les transports en commun, des déplacements à pied et à vélo et des déplacements dans les autres modes de transport durables afin de réduire les émissions de GES dans le transport.
- Augmentation du nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques mises à la disposition du public afin de réduire le potentiel d'émissions de GES dans les déplacements.

#### Planification de l'énergie

- Plus de toits solaires ou d'installations de toitures « adaptées à l'énergie solaire » afin de réduire les émissions de GES dans la production de l'électricité.
- Plus de bâtiments répondant aux Normes pour l'aménagement d'immeubles très performants (NAITP) afin de réduire les émissions de GES projetées.
- Plus de logements existants inscrits au Programme de prêts Maisons durables Ottawa afin de réduire les émissions de GES.



# COMPLÉMENT D'INFORMATION

## Autres rapports

- [Plan officiel](#)
- [Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs](#)
- [Plan directeur sur les changements climatiques](#)
  - [Plan directeur sur les changements climatiques – Inventaires annuels des émissions de gaz à effet de serre et rapport d'étape](#)
- [Enquête sur les terrains résidentiels en zone verte](#)
- [Inventaire des terrains industriels et de parcs d'affaires vacants](#)
- [Rapport annuel sur le plan d'action stratégique en matière de sécurité routière](#)
- [Évaluation du couvert forestier – Région de la capitale du Canada, automne 2019](#)

**Nous remercions** les directions générales et les groupes suivants qui ont collaboré à ce projet en offrant des données, des commentaires, un éclairage et leur temps :

Santé publique Ottawa; Services de soutien technique et aux activités; Direction de l'analyse géospatiale, de la technologie et des solutions; Unité de la recherche et des prévisions; Direction de l'aménagement de logements abordables; Direction générale des services sociaux et communautaires; Direction des politiques sociales, de la recherche et des données analytiques; Direction générale des finances et des services organisationnels; Services des règlements municipaux; Direction du domaine public et du design urbain; Direction de la planification du patrimoine; Direction de la planification des installations et des parcs; Direction générale des loisirs, de la culture et des installations; Direction générale des services d'infrastructure et d'eau; Direction de la gestion des actifs linéaires; Direction de la planification du transport actif; Direction des réseaux et de la politique de transport; Direction de la gestion des actifs stratégiques; Direction du service des routes; Direction du service du stationnement; Direction des politiques et de la planification; Direction générale des initiatives stratégiques; et Services des changements climatiques et de la résilience.

# GLOSSAIRE

## **Bande cyclable**

Espace exclusif aux déplacements à vélo, au niveau de la chaussée, démarquée par des balises peintes et des panneaux indicateurs.

## **Bande cyclable/bande cyclable séparée**

Espace exclusif aux déplacements à vélo, au niveau de la chaussée ou du trottoir. Cet espace est démarqué par un obstacle physique comme une bordure de rue ou une bordure articulée.

## **Besoins impérieux en logements**

Selon Statistique Canada, les ménages qui ont des besoins impérieux en logements occupent des logements dont la qualité est inférieure à au moins l'un des seuils des indicateurs pour l'adéquation, l'abordabilité ou la qualité du logement; ces ménages doivent alors consacrer 30 % ou plus de leur revenu total avant impôts au paiement du loyer médian d'un autre logement local acceptable (et respectant les trois seuils des indicateurs du logement).

## **Infrastructures cyclables**

Aménagements réalisés par la Ville pour désigner l'espace réservé sur la chaussée aux déplacements des cyclistes. Il s'agit entre autres des bandes cyclables, des sentiers polyvalents, des voies cyclables et des bandes cyclables séparées.

## **Logement abordable à but non lucratif**

Logement dont un organisme à but non lucratif ou une organisation de logements de bienfaisance est propriétaire ou exploitant; cet organisme ou cette organisation perçoit le financement versé par l'entremise de la Ville d'Ottawa dans le cadre des programmes de financement municipaux, provinciaux et fédéraux.

## **Logement inoccupé**

On considère qu'un logement est inoccupé s'il a été inoccupé pendant plus de 184 jours au total durant l'année civile précédente, qu'il ne constitue pas la résidence principale de l'occupant et qu'il n'est pas occupé comme résidence par un locataire en vertu d'un bail ou par un sous-locataire en vertu d'un accord de sous-location, pour une durée d'au moins 30 jours consécutifs.

## **Loyer demandé**

Loyer que le propriétaire ou le gestionnaire immobilier demande pour un logement inscrit sur le marché locatif.

## **Loyers abordables**

Conformément à la DPP, le loyer abordable est égal ou inférieur au loyer moyen du marché d'une habitation dans le secteur du marché régional correspondant.

## **Secteur rural**

Secteur regroupant les terrains situés hors des zones d'habitation et du périmètre urbain d'Ottawa.

## **Sentier polyvalent**

Infrastructure dont les piétons et les cyclistes se partagent l'utilisation.

## **Terrains à vocation de parc actif**

Parcs dotés de caractéristiques ou d'infrastructures qui encouragent le public à s'en servir. Il peut entre autres s'agir des infrastructures actives comme les sentiers, les structures de jeux, les aires de jeux aquatiques et les terrains de sports.

## **Village**

Zone d'habitation dans le secteur rural.

## **Zone bâtie du secteur urbain**

Zone bâtie du périmètre urbain d'Ottawa

## **Zone verte urbaine**

Tranche verte non aménagée du périmètre urbain d'Ottawa.